



## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 11 juillet 2022 à 19h30 au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. **DM-2022-053** :  
Autoriser une marge latérale de 3.5 mètres plutôt que 5.0 mètres prescrites à la grille des usages et des normes du règlement de zonage.
2. **DM-2022-068** :  
Autoriser une hauteur du garage de 5.5 mètres plutôt que 4.5 mètre permise à la réglementation de zonage.

Toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou tout commentaire concernant cette demande au plus tard le 11 juillet 2022 à 16h30 à [directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca) Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et y inscrire le numéro de la dérogation mineure.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 16 juin 2022

Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et greffière-trésorière